

N° CP 7e/29-06
Séance du 13 JUIL. 2006

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E8 – 2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV – 108 du 15 octobre 2004,

VU la délibération n° 2006/I-7e-05 du Conseil Général du 8 décembre 2005 relative à un projet culturel dans le Haut-Rhin

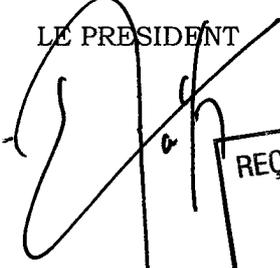
VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer les six opérations d'aménagement récapitulées dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de subventions de 164 479 € à prélever sur le crédit inscrit au chapitre 204 Fonction 311, Natures 20414 et 2042 « aides aux bâtiments à vocation culturelle ».



LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions